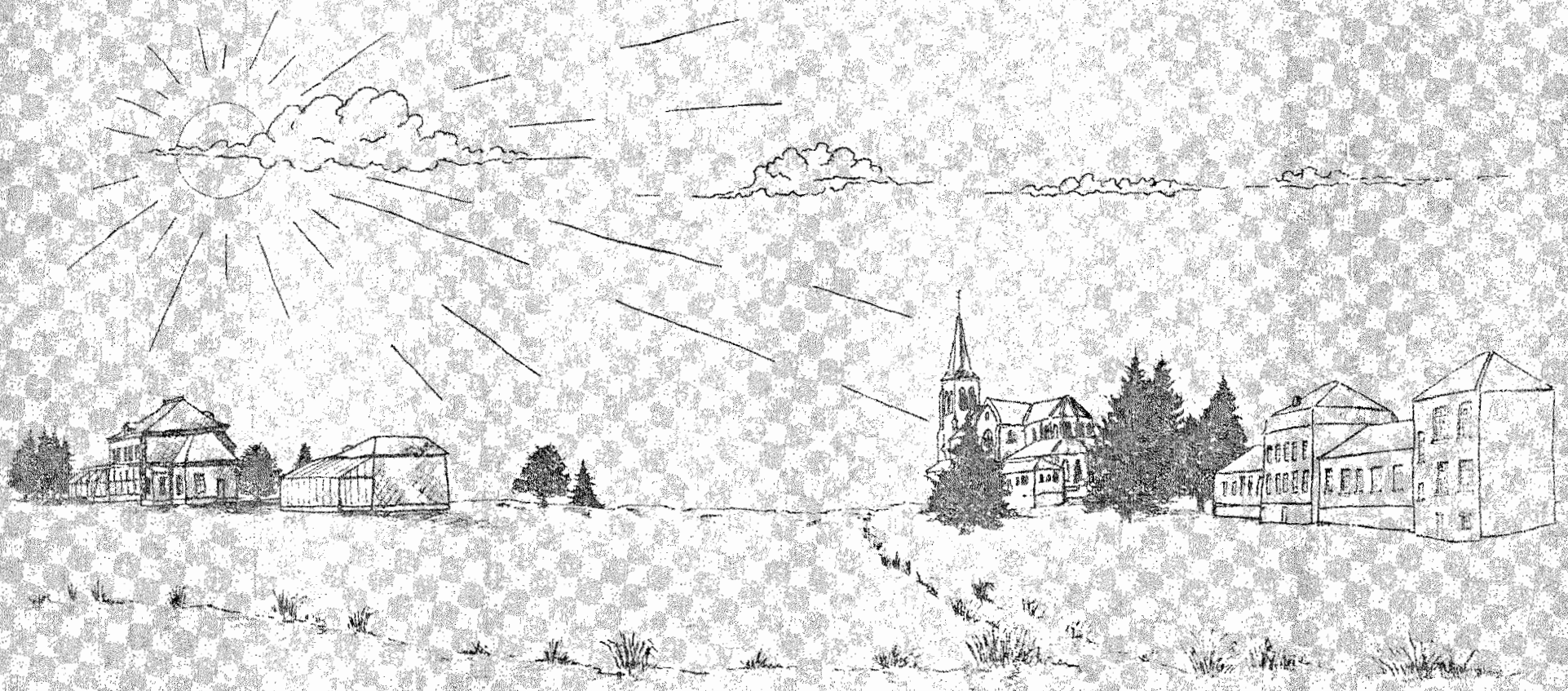


AMENAGEMENT D'UN PARC URBAIN



## S O M M A I R E

- FEIGNIES, son territoire son histoire
- FEIGNIES : du village à la ville
  - Une nouvelle conception de l'urbanisme
  - La création d'un centre ville
  - Un important programme culturel, des équipements nouveaux en bordure du parc urbain
- Aménagement d'un parc urbain
  - Présentation du projet
  - Devis estimatif
  - Plan de financement

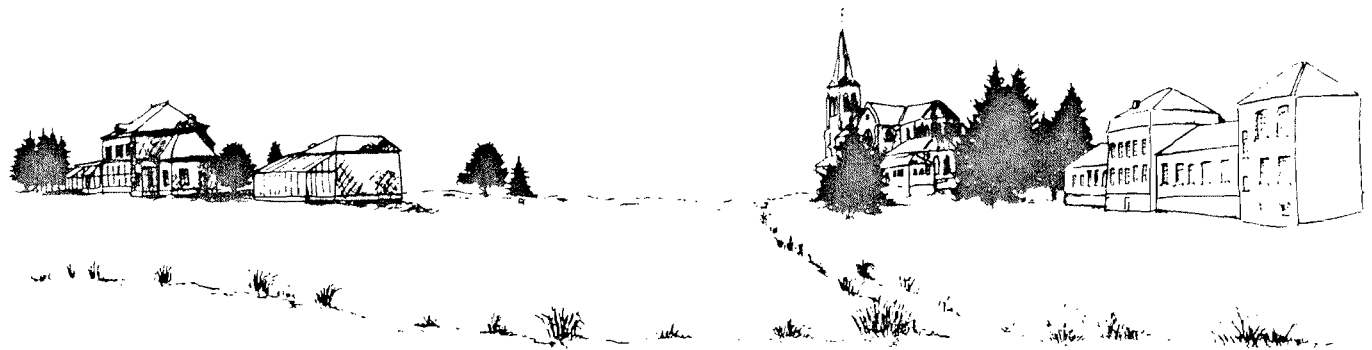
## AVANT-PROPOS

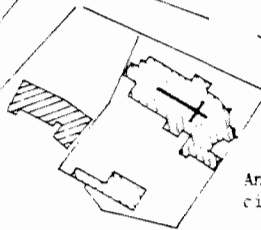
### FEIGNIES, SON TERRITOIRE, SON HISTOIRE

L'exploitation des documents d'archives laisse apparaître la création de FEIGNIES au Xème siècle.

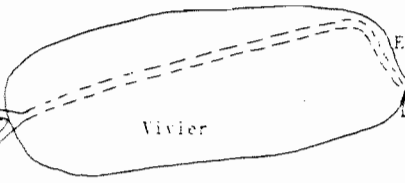
Les premiers comtes de Hainaut, pour mettre en valeur leurs terres et faire face à une population croissant rapidement, firent entreprendre les défrichements nécessaires à la conquête de terres cultivables.

C'est vers l'an 1000 qu'apparaît le village de FEIGNIES, situé probablement le long du chemin venant de MAUBEUGE, au sud de l'église qui semble avoir toujours été à sa place actuelle et au nord du site présumé du château, près de l'ancienne voie romaine.





Ancien cimetière



Vivier

Ecluse

Chemin venant de Maubeuge

Pont de la Ville

Flamenne

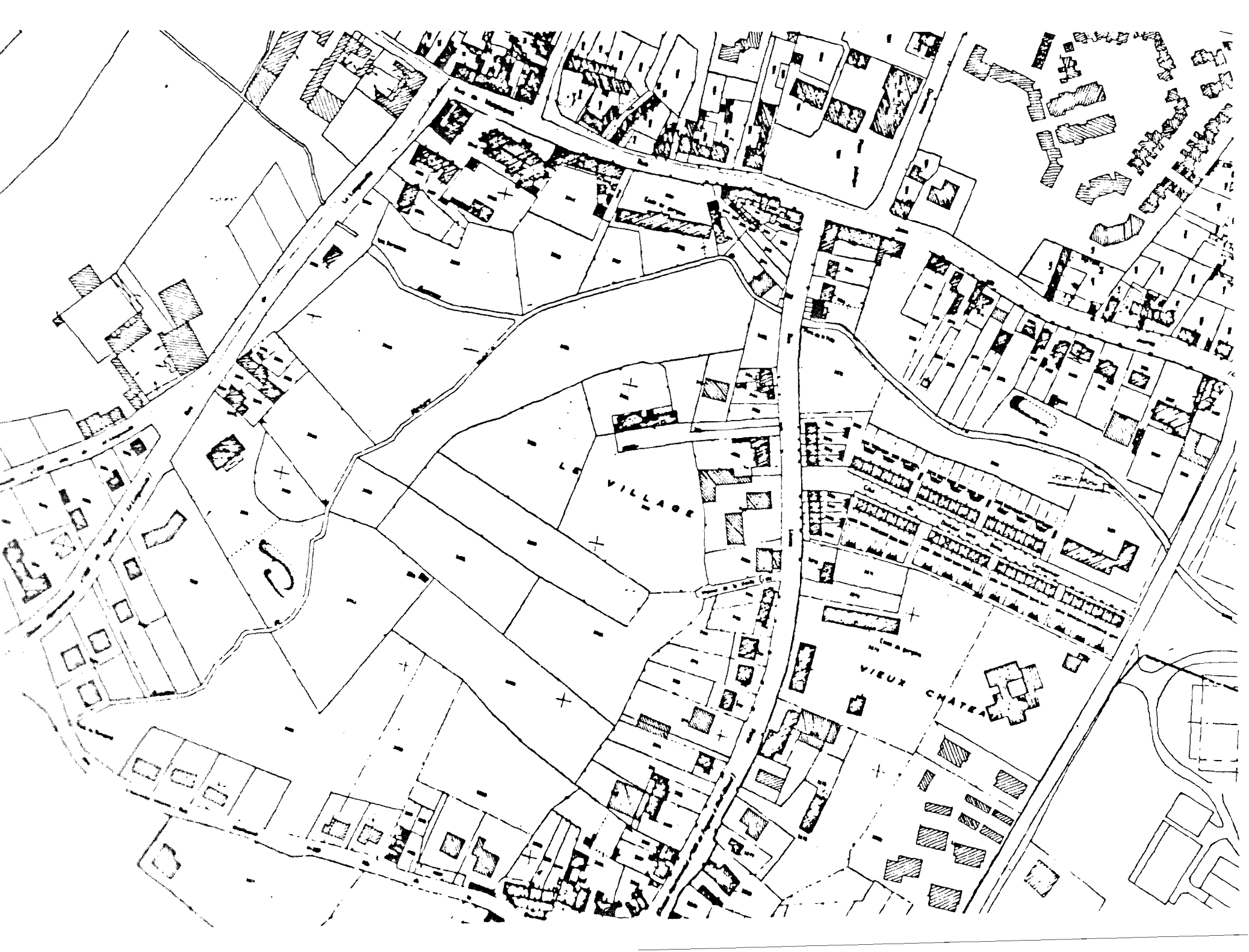
Drainage

Chaussée Romaine



Site présumé du Château

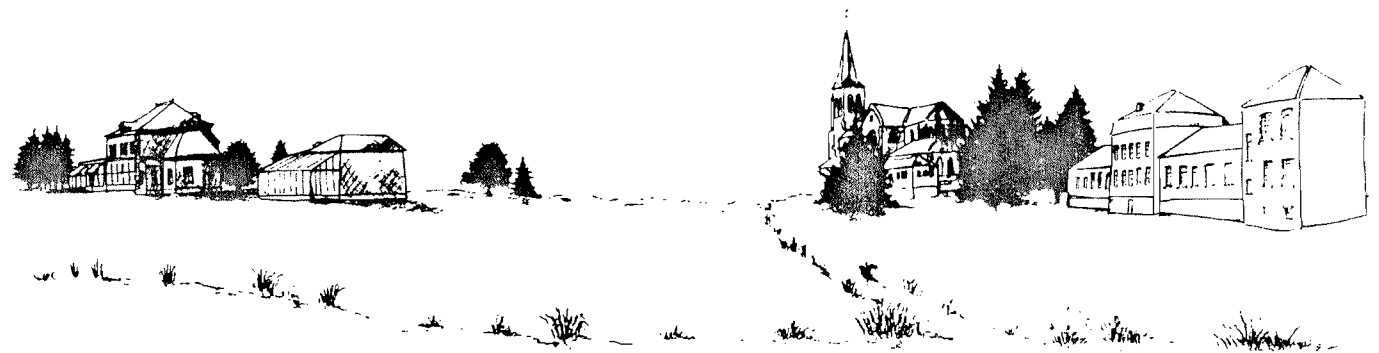




Le nom de FEIGNIES a pour origine le mot "FAGNES" que le dictionnaire définit comme "petit marécage". Tous les documents du Moyen Age, qui ont été exploités, montrent que le château du seigneur était situé à proximité d'un vivier au confluent de la Flamenne et du ruisseau des Buots.

Deux autres viviers se trouvent sur le parcours des ruisseaux des Buots et de la Luette, ce qui laisse à penser que la culture piscicole était l'une des ressources du fief. Des parchemins relatent de nombreux travaux effectués sur les barrages et berges des retenues d'eau. Ce qui semble indiquer qu'un savant système de drainage avait été établi par les habitants de FEIGNIES pour remédier à la nature marécageuse du terrain.

Le paysage marécageux de FEIGNIES s'inscrit visiblement dans un réseau de canaux, écluses, vannes, étangs et viviers.





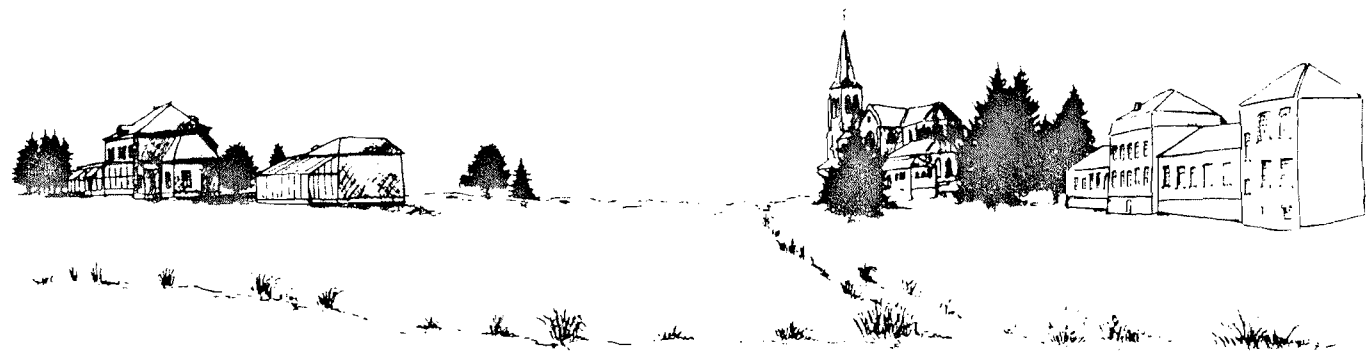
Les nombreuses guerres de la Renaissance, du règne de Louis XIV jusque la Révolution appauvrirent sans transformer le site de FEIGNIES.

FEIGNIES passera de 1 000 habitants en 1809 à 2 005 h en 1870, pour compter 3 000 âmes en 1900.

Alors que toutes les villes du Bassin de la Sambre ont vu des usines s'implanter sur leur territoire dès 1840 grâce à la canalisation de la Sambre et au minerai de fer exploité sur place, FEIGNIES, à l'écart de l'axe industriel qui se dessine, est ignorée pendant longtemps.

Ce n'est qu'en 1872 qu'une première usine de production de céramiques s'installe le long de la ligne de chemin de fer reliant les industries en place dans la Sambre à la Belgique. En 1909, la métallurgie apparaît avec l'implantation d'une première fonderie puis une seconde au sud l'année suivante, trois seront ouvertes avant la guerre de 1914.

C'est donc tardivement, par rapport au reste du Bassin de la Sambre, que FEIGNIES opéra la mutation industrielle qui la fit passer du village à la ville, tout en conservant, d'ailleurs, un important secteur agricole.





## FEIGNIES : DU VILLAGE A LA VILLE

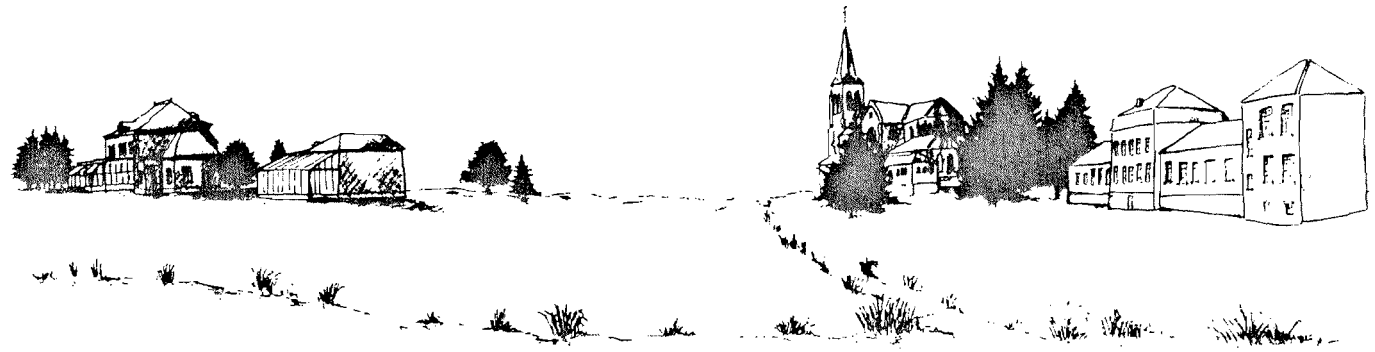
### UNE NOUVELLE CONCEPTION DE L'URBANISME

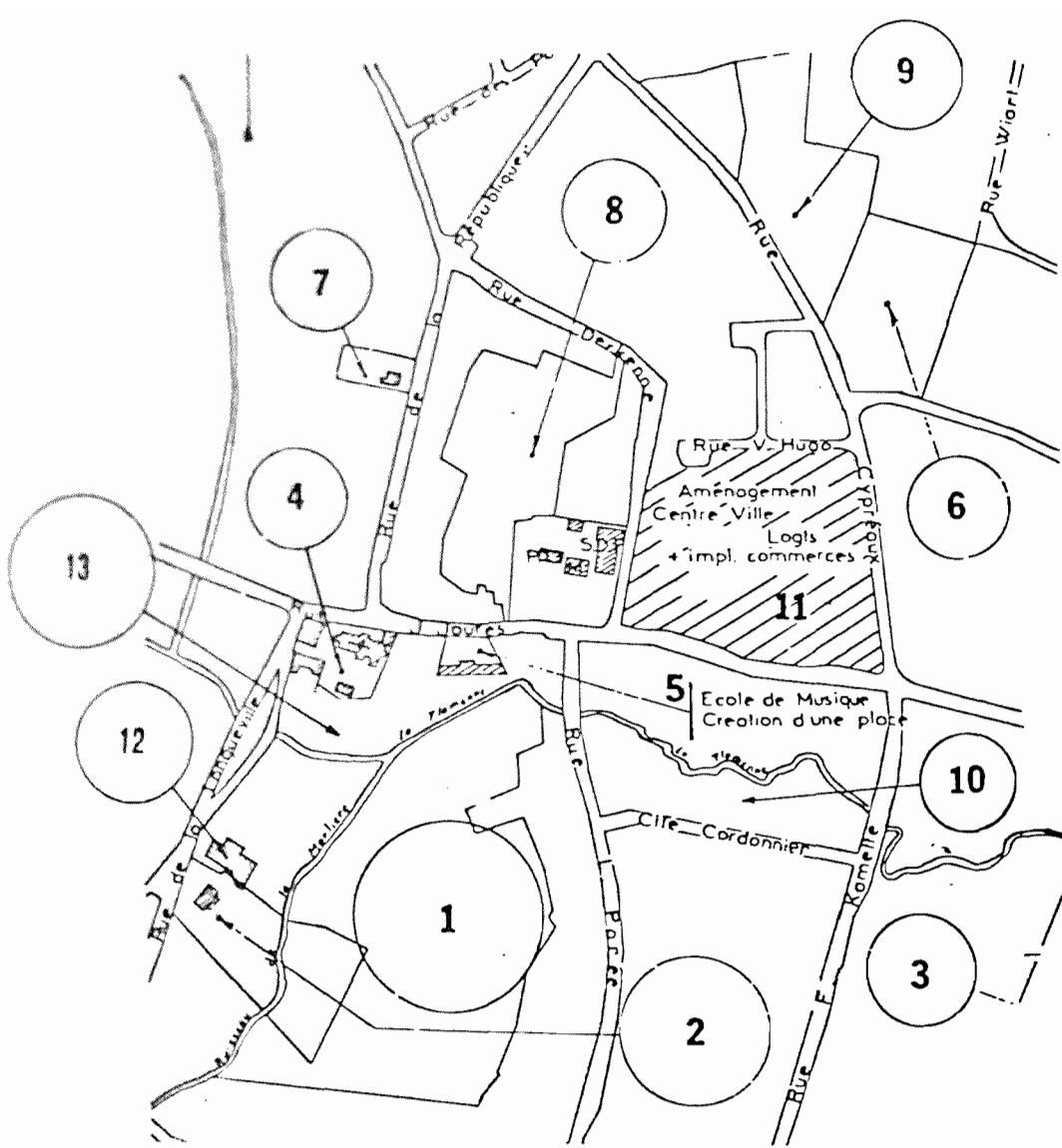
L'attractivité de la commune a déséquilibré le secteur rural ancien.

Une urbanisation récente est venue se greffer sur un tissu ancien, linéaire, diffus, très peu différencié, correspondant à un mode d'implantation traditionnel.

Cette urbanisation récente a revêtu principalement deux formes : pavillons venant s'imbriquer dans le tissu ancien et extensions périphériques -qui ont laissé indemnes de toute urbanisation de vastes espaces résiduels enclavés, conséquence du mode d'implantation linéaire dans un réseau de voirie très aéré.

Cet impact direct de l'urbanisation récente sur les formes urbaines traditionnelles a mis en évidence la nécessité de réorganiser l'évolution de la construction autour des zones agglomérées, et d'affirmer l'image du centre ville.





- 1 - LE VILLAGE (Opération immobilière en accession et en location en cours)
- 2 - CHATEAU DERKENNE (Centre Culturel- Bibliothèque)
- 3 - COMPLEXE SPORTIF DE LA ROSIERE
- 4 - AMENAGEMENT PLACE PIETONNE DE L'EGLISE
- 5 - AMENAGEMENT PLACE DE L'ECOLE DE MUSIQUE
- 6 - CENTRE DE LOISIRS (Projet)
- 7 - CENTRE MEDICO-SCOLAIRE ET CONSULTATION DES NOURRISSONS
- 8 - VILLAGE DU TROISIEME AGE
- 9 - GENDARMERIE
- 10 - REHABILITATION DES LOGEMENTS ANCIENS ET LA CREATION D'ESPACES VERTS
- 11 - CREATION D'UN CENTRE VILLE LOGEMENTS + COMMERCES + PLACE PUBLIQUE
- 12 - ATELIER D'ARTS PLASTIQUES
- 13 - CREATION D'UN PARC URBAIN

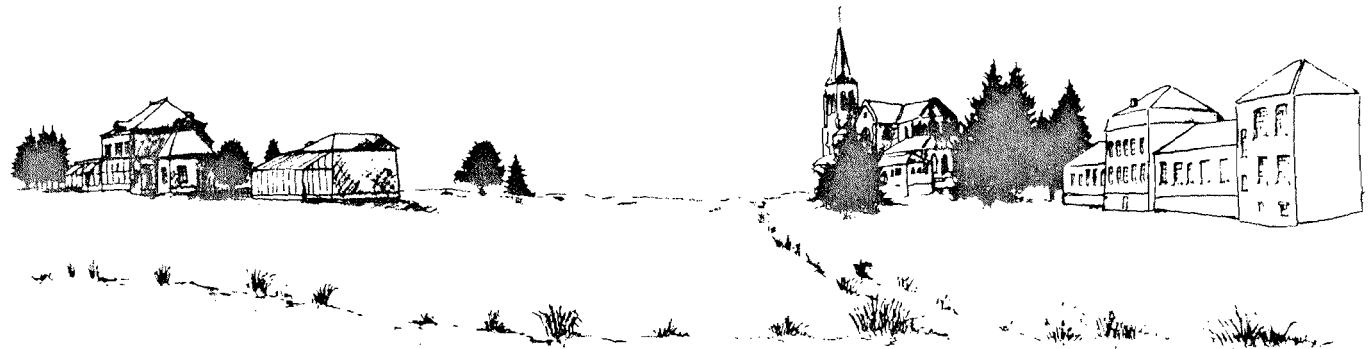
## LA CREATION D'UN CENTRE VILLE

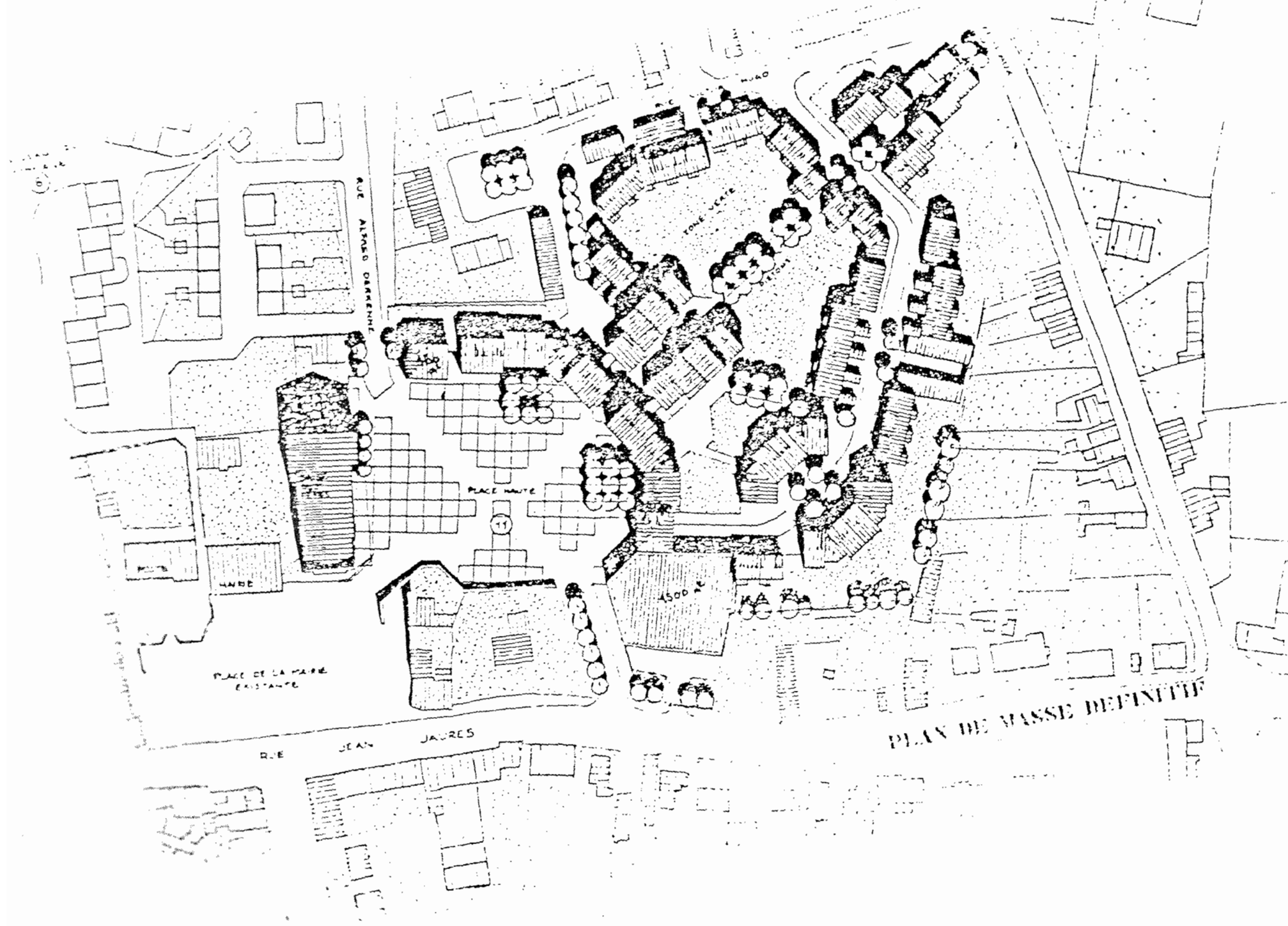
Le centre ville répond à un souci précis de la municipalité de se doter d'un véritable centre, celui-ci étant pour le moment présent très peu affirmé.

C'est à partir d'une volonté de création d'un programme de logements sociaux et d'une possibilité d'extension du programme commercial que s'est élaboré le parti d'aménagement.

Il fut choisi d'organiser la composition urbaine de l'opération afin de relier le contexte immédiat du Nord (lotissement, stade... etc) au centre existant. L'opération doit établir la symbiose entre les divers éléments constituant le tissu urbain.

Un phénomène de place en continuité à la place existante établit la synthèse entre centre et opération. Cette nouvelle place permet par son linéaire commercial l'extension de la fonction commerciale de FEIGNIES et contribue à conforter l'image d'un centre vivant.



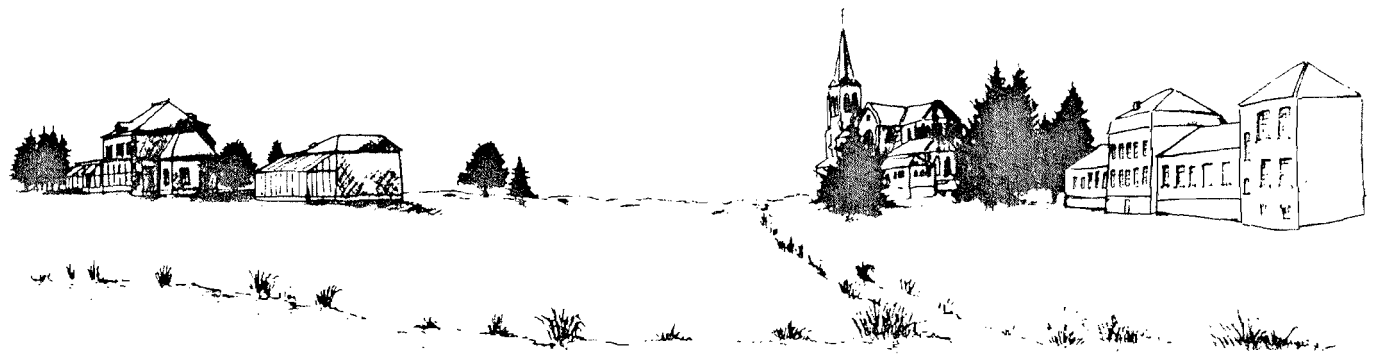


PLAN DE MASSE DEFINITIVE

## UN IMPORTANT PROGRAMME CULTUREL, DES EQUIPEMENTS NOUVEAUX EN BORDURE DU PARC URBAIN

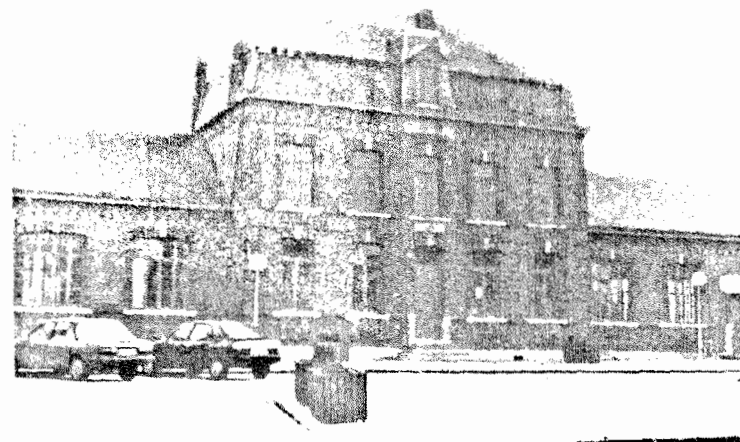
Depuis 1977, la municipalité a développé différentes formes de culture en créant des structures neuves et en réhabilitant des bâtiments anciens.

La construction d'un nouveau collège a permis d'aménager les classes désaffectées en école de musique. Le bâtiment a été entièrement rénové, la toiture réfectionnée, les menuiseries remplacées, les façades sablées et rejointoyées, les installations électriques et le chauffage central ont été modifiés pour répondre aux normes de sécurité.





Ecole Municipale de Musique  
Vue à l'intérieur du parc



Ecole Municipale de Musique  
Vue de la rue Jean Jaurès



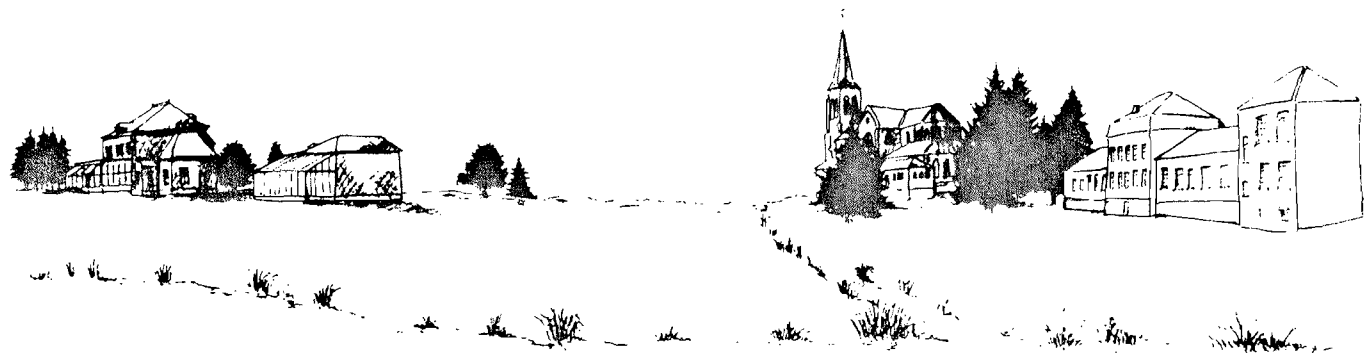
Ecole Municipale de Musique  
Vue de la place



Ecole Municipale de Musique  
Vue à l'intérieur du parc

La bibliothèque occupait un local exigü dans la mairie. Une ancienne dépendance à l'intérieur d'une importante unité foncière agricole était en vente. Une opportunité s'est présentée pour y réaliser une nouvelle structure d'accueil, à vocation première de bibliothèque et de salle de lecture. Le premier étage a été aménagé en salle d'exposition.

L'ensemble de cette réalisation est en liaison directe avec un espace vert et le bois, élément important dans notre projet de parc urbain.





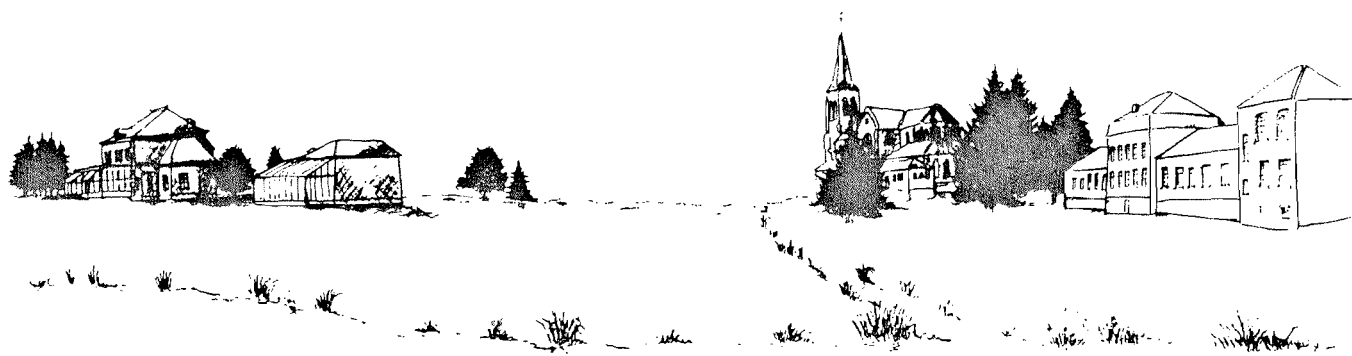
Bibliothèque Municipale  
Vue à l'intérieur du parc

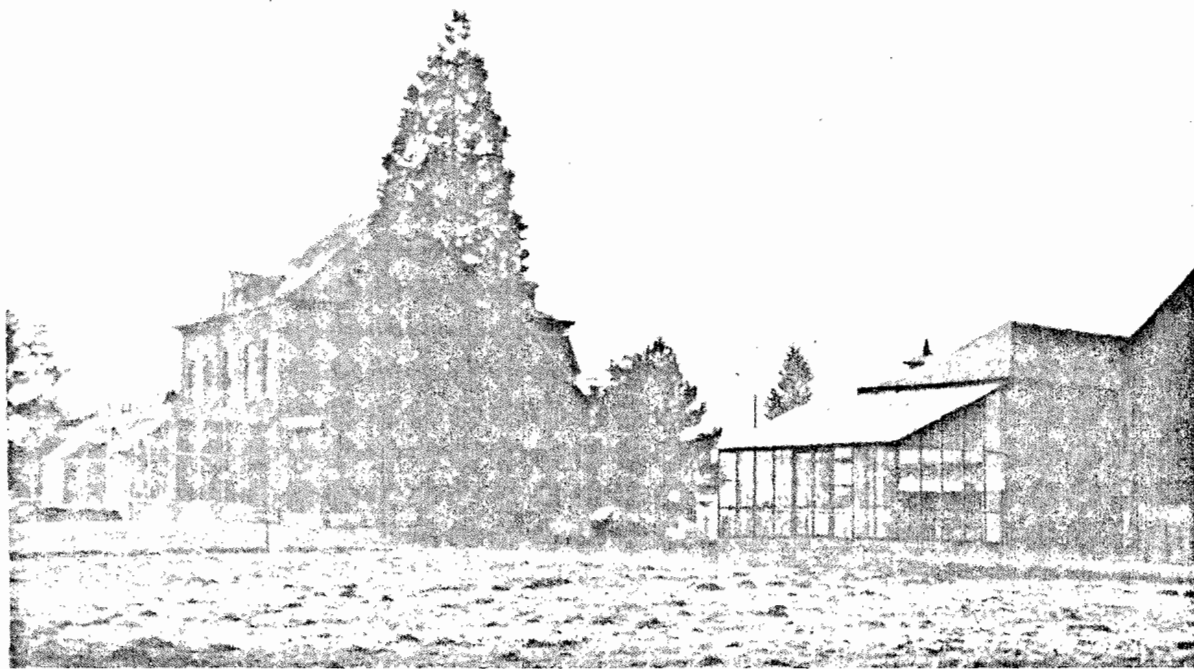


Bibliothèque Municipale  
Vue de la rue de la Longueville



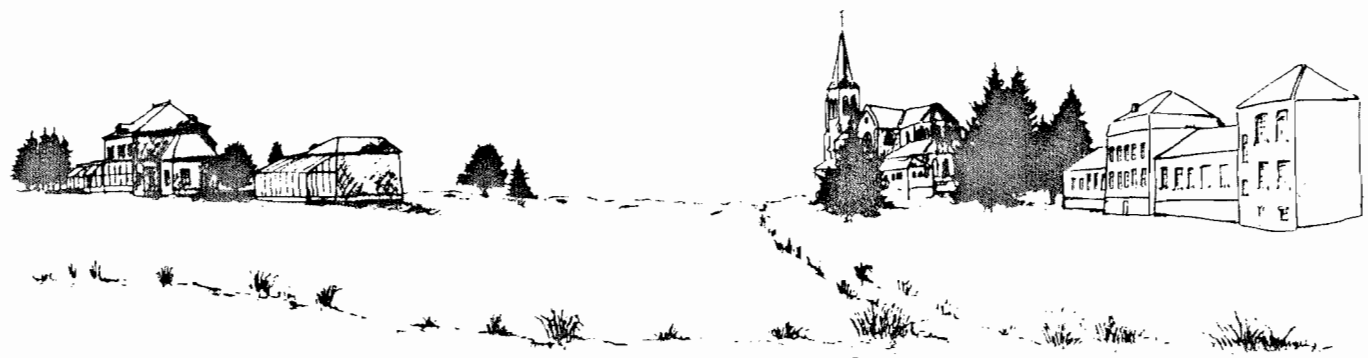
En complémentarité, un atelier d'arts plastiques a été créé, utilisant un bâtiment mitoyen de la bibliothèque. La recherche de la meilleure luminosité a conduit la réflexion vers une ouverture par le biais d'une verrière à une vue directe sur la coulée verte.





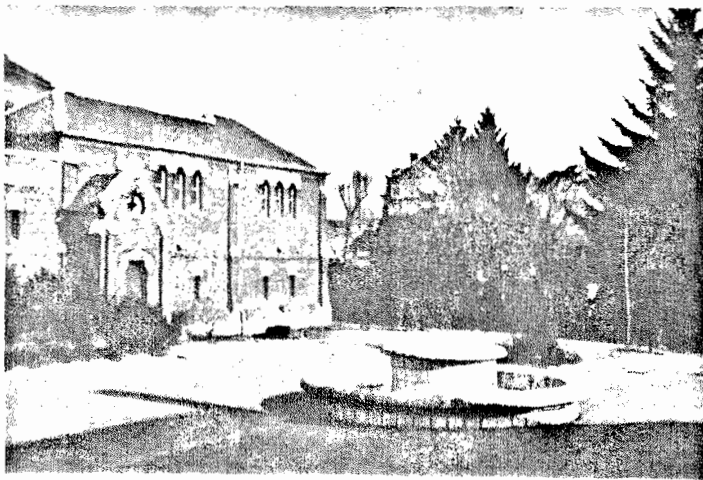
La bibliothèque municipale et, à droite, l'atelier d'arts plastiques

Déjà, dans le cadre des travaux d'aménagement du parvis de l'église, des antennes de cheminement piétonnier ont été créées pour permettre la liaison des différents sites.

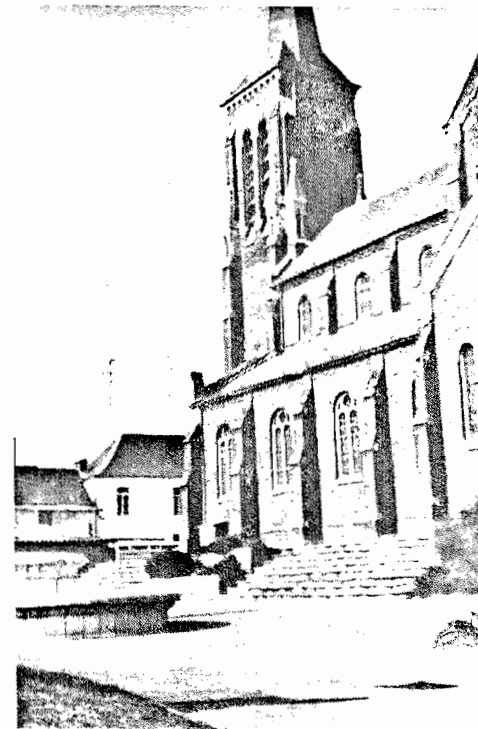




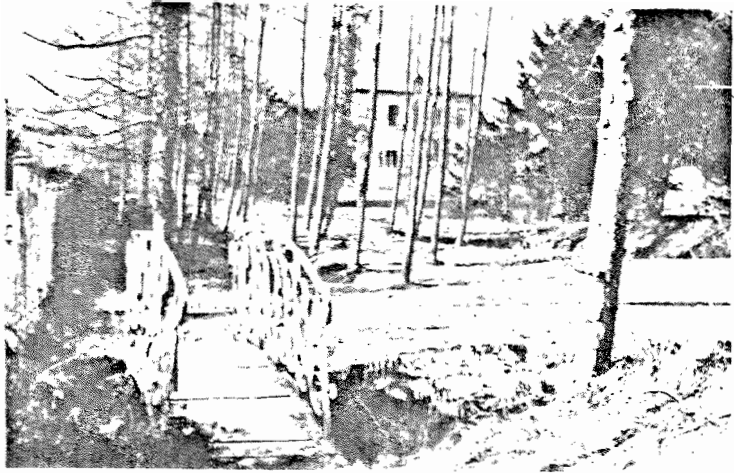
L'Eglise vue du parc



L'Eglise vue de la place



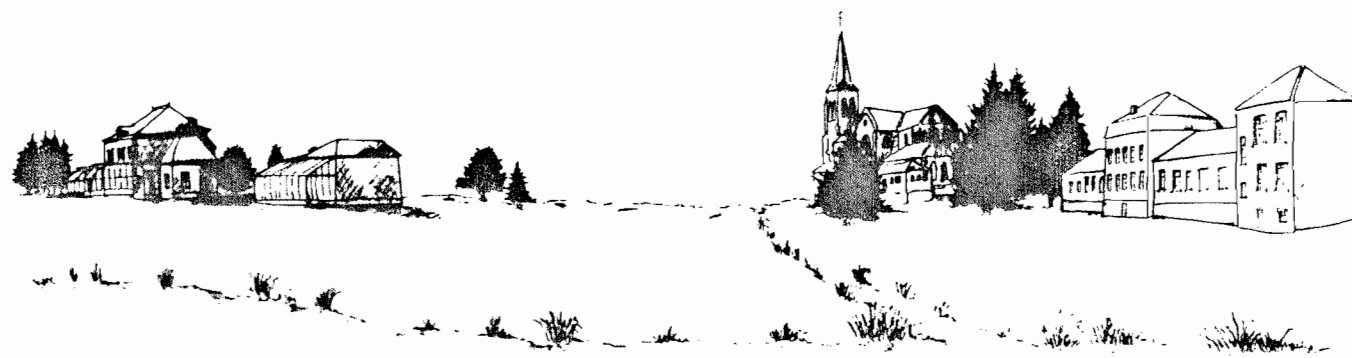
L'Eglise vue de la place



Le bois, mitoyen de la bibliothèque



Ces équipements culturels et cultuels se trouvent à la lisière d'une zone végétale faisant l'objet de notre projet de parc urbain.





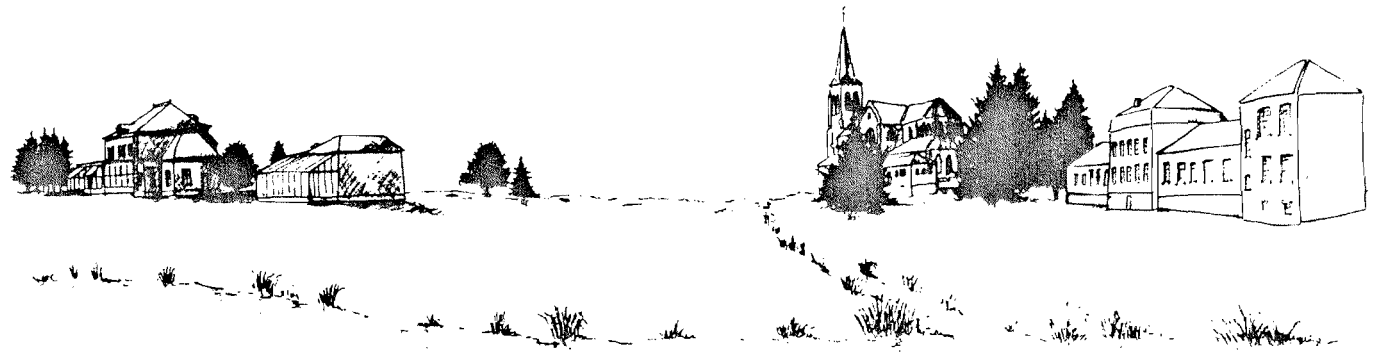
Perspective du nouveau parc urbain

## AMENAGEMENT D'UN PARC URBAIN

### PRESENTATION DU PROJET

A l'intérieur d'un quadrilatère défini par les rues de la Longueville, Jean Jaurès, Louise Parée et de la Chaussée Brunehaut, demeurait un vaste espace vallonné à caractère agricole traversé par les ruisseaux de la Marlière et de la Flamenne. Sis en bordure des voies principales, rues Louise Parée et de la Chaussée Brunehaut, une urbanisation récente et linéaire a comblé les espaces libres ; à l'intérieur de la zone d'importantes possibilités d'urbanisation demeurent. Un programme d'accession à la propriété et de construction en locatif est en cours de réalisation et verra son achèvement vers les années 1990. Les terrains bordant les ruisseaux entre les rues de la Longueville et Jean Jaurès sont, par contre, difficilement utilisables pour la construction, étant fréquemment inondés ; ceci pose pour le secteur agricole des problèmes d'exploitation.

La municipalité a donc décidé d'acquérir l'ensemble des parcelles, soit une zone de 4 ha 5, pour y aménager un parc urbain. Le projet définit la création d'un étang permettant le drainage du sol, la création d'allées piétonnières, de pelouses, d'une zone de jeux pour enfants, la construction d'un moulin ainsi que d'un kiosque à proximité de l'école municipale de musique.





ESQUISSE NON  
DEFINITIVE





Les terrains en bordure des ruisseaux

. 1 kiosque à musique .....	250 000,00 F
	<hr/>
- TOTAL H.T. ....	3 756 440,00 F
T.V.A. 18,60 % .....	698 697,84 F
	<hr/>
TOTAL T.T.C. ....	4 455 137,84 F
- <u>ACHAT DU TERRAIN</u> .....	400 000,00 F
	<hr/>
TOTAL GENERAL .....	4 855 137,84 F

- CREATION DE PELOUSE :

Surface à créer : 33 000 m<sup>2</sup>

Le prix du mètre carré comprendra :

- . le désherbage, le labourage, le nivelage, le ratissage, semis de gazon, ratissage, roulage, désherbage sélectif

Prix au mètre carré ..... 6,50 F 214 500,00 F

- PLANTATIONS :

Prix forfaitaire ..... 350 000,00 F

- AMENAGEMENT (MOBILIER URBAIN) :

- . 30 bancs

Prix à l'unité ..... 1 380,00 F 41 400,00 F

- . Jeux d'enfants (ensemble en rondins) ..... 220 000,00 F

- . Moulin à vent à échelle réelle (construction bois) .... 800 000,00 F

- . 1 passerelle de 10 m de longueur sur 3 m de largeur

4 000 kg/m<sup>2</sup> ..... 161 030,00 F

- . 5 passerelles de 4 m 90 de longueur sur 3 m de largeur

4 000 kg/m<sup>2</sup> ..... 59 700,00 F 298 500,00 F

Prix à l'unité ..... 59 700,00 F 298 500,00 F

- CREATION DE VOIES PIETONNES D'UNE LARGEUR DE 3 METRES :

a - Décaissement des voies sur 0 m 30 de profondeur 0,30 m x 3,00 m x 1 000 = 900 m <sup>3</sup> Prix au mètre cube .....	38,00 F	34 200,00 F
b - Fond de forme en pente unique recouvert d'un tapis géotextile comprenant un drainage (drain Ø 50 mm : 1 200 ml - cailloux 8/18 : 160 T) Prix au mètre linéaire de voie : 1 000 ml .....	32,00 F	32 000,00 F
c - Sable de fonderie sur 0 m 15 d'épaisseur 3 000 m <sup>2</sup> x 0,15 x 1,8 = 810 T Prix à la tonne .....	33,00 F	26 730,00 F
d - Concassé calcaire 0/40 sur 0 m 10 épaisseur 3 000 m <sup>2</sup> x 0 m 10 x 2?2 = 660 T Prix à la tonne .....	68,00 F	44 880,00 F
e - Pose de bordurettes type P 3 1 000 m x 2 = 2 000 ml Prix au mètre linéaire .....	50,00 F	100 000,00 F
f - Mise en place d'un poussier gris de carrière 0,05 x 3 000 x 2,00 = 300 T Prix à la tonne .....	80,00 F	24 000,00 F

## AMENAGEMENT D'UN PARC URBAIN

### DEVIS ESTIMATIF

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix Total H.T.</u>
<u>- CREATION D'UN ETANG :</u>		
Les terres en déblais seront réemployées dans l'enceinte du parc. Des ouvrages en béton seront créés comprenant un système de vannes pour l'arrivée et le départ des eaux.		
12 000 m <sup>3</sup> - Prix au m <sup>3</sup> de terre .....	41,00 F	492 000,00 F
<u>- ECLAIRAGE PUBLIC ET D'AMBIANCE :</u>		
. Gaine Ø 60 - 1 500 ml + Fouille en tranchée Prix au mètre linéaire .....	65,00 F	97 500,00 F
. Cable - 1 500 ml Prix au mètre .....	17,00 F	25 500,00 F
. Armoire de commande : 4 u .....	4 800,00 F	19 200,00 F
. Appareillage électrique (candélabres, bornes, spots : 150 u) .....	3 500,00 F	525 000,00 F

## PLAN DE FINANCEMENT

Le présent projet a été présenté pour obtenir une subvention

- au Ministère de l'Environnement ;
- au Ministère du Tourisme ;
- au Conseil Général ;
- au Conseil Régional.